

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET: Attribution du marché de prestation d'assurance Construction pour la réhabilitation du bâtiment communal Médiathèque

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2185-1 et 2 du code de la commande publique,

Vu la nécessité de passer un marché de prestation d'assurance Construction pour la réhabilitation du bâtiment communal Médiathèque, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique 2019,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP le 14 octobre 2023, et sur la plate forme e-marchespublics.com, le 13 octobre 2023,

Considérant l'analyse des candidatures et des offres synthétisé dans le rapport en date du 28 novembre 2023,

DECIDE

- Article 1 : Après consultation et analyse, de conclure le marché de prestation d'assurance Construction auprès de la Société SMABTP (69003 LYON) pour un montant de 26 029.22 € TTC pour l'offre de base « Dommage Ouvrage » et 6 461.75 € TTC pour PSE « Tout risque chantier » soit un montant total de 32 490.97 € TTC.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 14-12-2023,

Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En préfecture, le
Et de la publication, le 14-12-2023

